



**Nations Unies Commission économique pour l'Afrique**

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE  
L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE ANS APRES SON  
ADOPTION (BEIJING+15)**

**Nom du pays :** République du CONGO

**Nom de la personne chargée de coordonner les réponses:** MAVOUNGOU MAKAYA Julienne

**Fonction/Titre:** Directrice de Cabinet

**Adresse:** 20<sup>ème</sup> étage tour Nabemba Brazzaville

**Téléphone – (Fixe):** \_\_\_\_\_

- **(Mobile):** \_00242 5482376

**Télécopie:**

**Courriel:** minipromofe@yahoo.fr



## INTRODUCTION

### **Questionnaire à l'intention des pays en prévision de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption (Beijing) +15**

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing (2004)*. Le prochain examen portera donc sur les progrès accompli par les pays après la 7<sup>ème</sup> Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. A une réunion récente du Comité femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurait donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC  
African Centre for Gender and Social Development  
Economic Commission for Africa  
P.O. Box 3001  
Addis Ababa, Ethiopia  
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après:  
eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **31 Mars 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

## ACRONYMES

CEA	: Commission économique pour l'Afrique
CIPD	: Conférence internationale sur la population et le développement ( <i>tenue au Caire (Egypte) en 1994</i> )
DSRP	: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIT	: Organisation internationale du travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
Sida	: Syndrome d'immunodéficience acquise
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UA	: Union africaine
VIH	: Virus d'immunodéficience humaine
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'agriculture
AGR	: Activités génératrices de revenus
PRODER	: Projet de développement rural
PSSA	: Programme spécial pour la sécurité alimentaire
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
MPFIFD	: Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement

## PREMIERE PARTIE

## Mise en place d'un climat propice

**Préambule:** Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
- b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
- f) Questions nouvelles pour l'Afrique
- g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

### a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes

**1.1** Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction(s)
Ministère en charge de la promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au Développement,	1992 et maintenu jusqu'à ce jour	Veiller à la prise en compte de la composante femme dans tous les plans programmes et politiques nationaux de développement
Les points focaux genre des ministères techniques	1997	Veiller à la prise en compte de la composante femme dans les politiques et plans sectoriels de développement

**1.2** Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Les faibles budgets alloués au fonctionnement de ces mécanismes ;  
L'absence de données statistiques fiables (données ventilées par sexe) ;  
La persistance des US et coutumes.

### b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

**1.3** Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

Révision des textes discriminatoires à l'égard des femmes ;

- Sensibilisation des agents des forces armées, de la police et de la gendarmerie sur les violences faites aux femmes ;
- Organisation des sessions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles (tribunes radio télévisées, spots publicitaires, causeries débat) ;
- Sensibilisation sur le genre ; élaboration et adoption de la Politique Nationale Genre ;
- Poursuite de la vulgarisation de la convention et des autres instruments juridiques relatifs à la Femme ;
- Plaidoyer pour l'application des textes protégeant la femme et la jeune fille ;
- Formation des femmes en vue de lutter contre l'analphabétisme ;
- Formation des femmes en leadership pour lutter contre la sous représentativité dans les instances de prise de décision ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les autres maladies (paludisme, cancer, diabète) etc.
- Ratification du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme, relatif aux droits de la femme janvier 2007
- Adhésion du Congo au protocole facultatif à la CEDAW en 2008
- Elaboration et transmission du sixième rapport du Congo en application de la CEDAW ;
- Politique Nationale Genre assortie du plan d'action ;
- Formation et appui aux femmes candidates aux élections ;
- Formation des officiers supérieurs des forces Armées Congolaises sur la question genre.

Les leçons tirées sont :

- L'autonomisation des femmes ;
- L'appropriation nationale du concept genre ;
- La prise de conscience par les femmes de leurs droits et devoirs ;
- L'implication des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

**1.4** Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui  année de ratification [2008] Non

**c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes**

**1.5** Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes* [2004]

1.1. Présentation de rapports: Toujours  Parfois  Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [2007]

2.1. Présentation de rapports: Toujours  Parfois  Jamais

**d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes**

**1.6** Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

Instrument	Mesures prises au niveau national
Politique genre de la CEEAC	Elaboration d'une Politique Nationale Genre et de son Plan d'action
Plan d'action du Réseau Africain des	Mise en place du Réseau National des Femmes

<b>Femmes Ministres et Parlementaires</b>	<b>Ministres et Parlementaires et renforcement des capacités des membres</b>

**e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes**

**1.7** Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui  Année d'adoption [2008] Non

**f) Questions nouvelles pour l'Afrique**

**1.8** Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui  Année de mise en place [2002] Non

**1.9** Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

- Implication de plusieurs acteurs dans les questions de genre ;
- La prise en compte du Genre dans les politiques, projets et programmes sectoriels ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes à tous les niveaux ;
- L'appropriation nationale du concept genre ;
- La connaissance par les femmes de leurs droits et devoirs ;
- L'existence d'un cadre juridique favorable à la présentation des femmes aux élections (cf. les références) loi électorale, la loi sur les partis politiques ;
- Intégration d'un poste genre dans toutes les organisations sociales à la base.

**g) Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté**

**1.10** Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui  Année [2008] Non   
 Document: Oui  Année [2008] Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

*Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté*

*Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement*

- Les 12 domaines critiques**
1. Les femmes et la pauvreté
  2. Les femmes et l'économie
  3. Éducation et formation des femmes
  4. Les femmes et la santé
  5. La violence à l'égard des femmes

Oui

Non

- |                                       |                                     |                          |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 6. Les femmes et les conflits armés   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Les femmes et la prise de décision | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Les droits fondamentaux des femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Les femmes et les médias           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Les femmes et l'environnement     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. La petite fille                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. Le VIH/Sida                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**Questions nouvelles pour l'Afrique**

- |  |                                     |                          |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 13. Financement de l'égalité hommes-femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14. Autres (préciser)                      |                                     |                          |

La plate forme d'action Africain et la déclaration de Dakar de 1994, la plate forme d'action de Beijing et la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, appellent tous les Etats membres des Nations Unies ayant pris l'engagement solennel de les mettre en œuvre, à adopter des mesures concrètes, pour accorder une plus grande attention aux droits humains de la femme afin d'éliminer toutes les formes de discriminations et de violences fondées sur le sexe. De reconnaître le rôle crucial des femmes dans la préservation des valeurs africaines basées sur les principes d'égalité, de paix, de liberté, de dignité, de justice, de solidarité et de démocratie. Ayant à l'esprit des résolutions, déclarations, recommandations, décisions, conventions et autres instruments régionaux et sous régionaux ayant pour objectifs l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	5

- 1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui  Non

Veillez préciser:

---

## DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

**Préambule:** La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

### Section 1: Les femmes et la pauvreté

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté, la convention sur les droits de l'enfant (*Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-Financement des programmes du Gouvernement dans les formations ; -Contribution financière du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes de coopération avec les Agences du système des Nations Unies (PNUD, FNUAP, FAO et coopération bilatérale) dans l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des femmes et des filles mères.	- Formation, des jeunes filles mères et femme désœuvrées déscolarisées en restauration et pâtisserie, en coupe et couture, en ferronnerie, maçonnerie, en hôtellerie, teinturerie, coiffure, floriculture, saponification, électricité, froid, depuis 2005 ; - Création depuis 2004 de plus de 54000 emplois tous secteurs confondus; - Le relèvement progressif des salaires à la Fonction publique par l'octroi de plusieurs primes (transport, incitation régionale), pour renforcer l'autonomie des femmes 2007
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- La Constitution La CEDAW, la Politique Nationale Genre 2008 ; - les cliniques juridiques - l'observatoire national des violences faites aux femmes et des filles 2008. - La Convention sur les Droits des enfants	- 2002 - 2008  - 2001 Adoption des lois protégeant la femme et la jeune fille concernant les violences et le VIH/sida 2009 ; - 1989
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Extension : - Des cliniques juridiques ; - Aide et assistance ; Appui juridique gratuite aux femmes 1997-2009 ; - Extension des caisses	-Assistance juridique gratuite aux femmes de 99 à 09  - Dotation en équipement matériel de production,

		féminines d'épargne et de crédit mutuel ; - Organisations des formations en AGR	agricole semence améliorée.  - dotation en équipement et matériel de production et semences améliorés - renforcement des capacités des groupements coopératifs pour la transformation des produits locaux, 2002 à 2009 - formation des femmes en AGR à Brazzaville et dans les départements 2004, 2005, 2006, 2008 ; - octroi de crédits aux femmes à travers les 16 caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel à 5000 femmes par an surtout en milieu rural, 1997 à 2009 - formation des jeunes filles en ferronnerie
--	--	--	---

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la case appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Au niveau du gouvernement les grands efforts se font pour lutter contre la pauvreté. L'objectif du Gouvernement étant de ramener à 5% en 2015, la proportion de la population souffrant de la faim, les interventions prioritaires relatives à cet objectif se résument pour l'essentiel à :

- L'augmentation de la productivité agricole par la fertilisation des sols, la gestion de l'eau, l'amélioration des semences, le développement des services de conseil et la recherche agricole
- La promotion des autres activités génératrices de revenus : petit commerce, restauration, coiffure, couture, pâtisserie transformation des produits alimentaires

- La sécurité alimentaire par la prise des mesures suivantes : augmentation de la production vivrière, accessibilité possible aux populations notamment celles les plus démunies, apports nutritionnels en vitamines nécessaires ;
- La mise en place agricole 2004-2013 et le programme national de sécurité alimentaire 2008-2012 ;du programme agro pastoral 2008-2009 basé sur les stratégies de développement
- L'exonération à l'importation de tous les intrants et matériels agricoles,
- la réduction de plusieurs taxes sur les produits de premières nécessités ;
- la mise en place d'un fonds de développement agricole 2009 (50.000.000) FCFA
- La mise en œuvre d'un programme de suppléments en vitamines et minéraux à près de 70% des enfants depuis deux ans ;
- La mise en place d'un fonds de développement agricole (50 milliards disponibles)

## Section 2: Education et formation des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-La loi garantit l'accès à l'éducation des garçons et des filles. -La gratuité effective d'accès à l'éducation primaire ; gratuité des manuels scolaires aux cycles primaire et secondaire ; - Gratuité des frais scolaires 2007	- Suppression des frais scolaires au primaire ; gratuité des manuels scolaires dans tout le pays (2008) - Augmentation des effectifs scolaires - Amélioration des conditions de vie des enfants
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Sensibiliser les parents sur la nécessité d'assurer aux filles et aux garçons les mêmes chances d'accès et de maintien à l'école et à la formation d'une manière qui garantit leurs performances et des résultats satisfaisants dans tous les domaines de l'éducation ; -Encourager l'inscription des filles dans les options traditionnellement réservées aux hommes notamment celles relatives aux sciences et technologies	Baisse du taux de déperdition scolaire chez les filles  - augmentation du nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques ; - gratuité des manuels scolaires 2008 ; - augmentation des effectifs scolaires
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Création des centres	- Augmentation des effectifs

l'alphabétisation fonctionnelle de base		d'alphabétisation ; - Appui à la scolarité de la jeune fille ; -Le Gouvernement a également décidé la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national avec une participation équitable des hommes et des femmes surtout dans les zones rurales.	des femmes et des jeunes filles dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle ; -Amélioration dans la gestion des activités génératrices de revenus ;
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Réalisation des études sur la participation des femmes au processus de développement ; -Réalisation de l'étude sur les stéréotypes sexistes contenus dans les manuels scolaires ; -	-Processus en cours dans tout le pays depuis 2005 ;  -Projet d'appui aux jeunes filles démunies pour le maintien à l'école 2007-2008
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-La conscientisation des filles sur le bien fondé des longues études dans tous les domaines ; -Sensibilisation pour le maintien des filles dans le secondaire et le supérieur.	-Organisation des sessions de sensibilisation des parents des filles et des enseignants chaque année ; -Projet d'appui des jeunes filles des familles démunies pour le maintien à l'école.
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- La loi scolaire ne met pas la fille enceinte dehors - Réactualisation de la loi Portella relative à la protection des filles mineures	-Proposition de révision des lois (2006).

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

formation des femmes		
----------------------	--	--

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

La gratuité des droits scolaires, l'égal accès à l'enseignement et la formation professionnelle sont garantis ;

- les formations et recyclages du personnel enseignant sont effectués régulièrement;
- la formation des femmes et des filles aux petits métiers est assurée.

### Section 3: Les femmes et la santé

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Etat est garant de la santé publique de tous les citoyens : article 30 de la Constitution du 20 janvier 2002 ;</li> <li>- Existence du plan national de développement sanitaire (PNDS) reprogrammé depuis 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vulgarisation du planning familial</li> <li>-Lutte contre les infections sexuellement transmissibles et l'amélioration des services de santé maternelle</li> </ul>
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes de sensibilisation;</li> <li>- Dissémination des Centres de Santé Intégrés à travers tout le pays ;</li> <li>- Education sexuelle ;</li> <li>- Planning familial ;</li> <li>- Promotion des droits en matière de santé de la reproduction ;</li> <li>- Lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration de la feuille de route sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ;</li> <li>- Institution de la journée nationale de lutte contre la mortalité maternelle depuis 2006 ;</li> <li>- Prise en charge médicale et sociale des victimes de fistules obstétricales ;</li> <li>- Action de sensibilisation (célébration officielle de la journée de lutte contre les MGF) le 6</li> </ul>

			février de chaque année.
Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- gratuité des médicaments anti palustres et les moustiquaires imprégnées chez les enfants de 0 à 15 ans et les femmes enceintes ; - organisation des campagnes de sensibilisations des hommes et des femmes sur les maladies mentionnées.	- organisations périodiques des consultations gratuites à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme et la journée mondiale de la population (11 juillet); - Signature d'un décret sur la gratuité des médicaments anti palustres dans tout le pays (2008) - dotation d'un appareil de cancérologie au CHU.
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-plaidoyer pour l'introduction des questions liées à l'égalité des sexes dans les curricula scolaires et universitaires.	La Faculté de médecine et les écoles paramédicales sont ouvertes aux hommes et aux femmes, depuis leur création.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la santé*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Reponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes- femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux femmes âgées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Les instruments et les mécanismes de suivi et d'évaluation sont mis en place concernant certaines maladies tels que le VIH/Sida, la tuberculose, le cancer,... Les hommes et les garçons sont des partenaires immédiats des femmes. Le système sanitaire congolais est sujet à des formations et recyclages sur place et à l'étranger, pour ne pas rester en marge des nouvelles technologies. Une éducation alimentaire est donnée aux femmes en grossesse dans les CSI et dans les services de consultations prénatales. Il existe quelques centres de prise

en charge des personnes âgées qui sont sous la tutelle des ONG et appuyés par quelques individualités. De même la prise en charge des sidéens par la gratuité des antis rétro viraux et du bilan inclusif de santé, rendus disponibles par l'Etat depuis 2005 gratuité du dépistage, prise en charge gratuite de la transmission du vih/sida de la mère à l'enfant, les véhicules de dépistage gratuit à domicile sont disponibles depuis 2008.

#### Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

##### a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui

Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

	Oui	Non
1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les homes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Autres (veuillez préciser):	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence d'un Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida, dont la mise en œuvre est assurée par le Conseil National de Lutte contre le Sida présidé par le Chef de l'Etat dont le Secrétariat exécutif est assuré par une femme. La formation des pairs éducateurs en	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
communication sociale. L'existence des Unités de Lutte contre le Sida dans tous les ministères et départements financés par l'Etat appuyés par la Banque Mondiale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser

C'est encore un processus. Une loi adoptée par le parlement est en cours de promulgation par le Chef de l'Etat en 2009.

##### b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Conseils et dépistage volontaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- ouverture des centres de dépistage volontaire ; - dépistage gratuit ; - anonymat des résultats.	De plus en plus les populations acceptent le dépistage. (2005...2009)
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Distribution gratuite au niveau des ULS des ONG/Associations oeuvrant dans ce sens lors des campagnes de sensibilisation sur le vih/sida.	Acceptation du préservatif qui n'est plus un sujet tabou depuis 2006
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Les femmes rurales, les jeunes filles mères et désœuvrées, les femmes vendeuses...	Sensibilisation à grande échelle lors des activités du ministère (2004-2005-2006-2007-2008-2009)
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Prise en charge par l'Etat et les ONG pour éviter la contamination de la mère à l'enfant ; Implication personnelle de l'épouse du Chef de l'Etat, Présidente de la Fondation Congo Assistance et de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour la lutte contre le SIDA Section Congo.	Gratuité des antis rétro viraux.
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Education sur cette thérapie Gratuité des antis rétroviraux, du lait artificiel pour les mères séropositives	Existence des centres.
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Organisées par le MPFIFD et les ONG	Ces campagnes ont une couverture nationale
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Soins médicaux gratuits suivi d'une assistance psychologique et Alimentaire.	Absence de stigmatisation sur la maladie.
Soins à domicile	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Dotation d'un véhicule de dépistage	Encore timide au niveau des

		à domicile.	populations 2009.
Autres (veuillez préciser)	Oui <input type="checkbox"/>		

## Section 5: Violence à l'égard des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence des dispositions juridiques réprimant les auteurs des violences sexuelles en voie de révision Code pénal, Code de procédure pénale	Elaboration d'un projet de loi spécifique aux violences sexospécifiques. Processus (2005- 2006-2007-2008-2009)
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence : - des cliniques juridiques ;  - de l'observatoire national de lutte contre les violences sexospécifiques (2008)	- Fréquentation élevée lors des campagnes spéciales et des célébrations des journées internationales des femmes, par les hommes et les femmes. - Dotation en matériels informatique et bureautique ; - Formation des membres du bureau et des collecteurs des données ;
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-La Constitution du 20 janvier 2002 ; - les ONG de lutte contre les violences à l'égard de la femme ; - ratification de la CEDAW ;	- Politique Nationale Genre (2008) ; - Processus d'adoption des lois par le Gouvernement en cours ; - Processus d'adoption de la loi sur les violences par le Parlement (2008) engagé. - Production des films, des sketches ... ; - Opinion nationale sensibilisée et mobilisée ;
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les citoyens ont droit à l'information	- Prise en charge des questions des femmes

		et sont égaux devant la loi.(constitution du 20/01/02).	handicapées par le Ministère de la Santé es
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Existence des centres de santé intégrée dotés des cellules de prise en charge psychologique et médicale des femmes violées.	Les Services de l'ACOLVEF, de l'ACBEF ; Formation des psychologues cliniciens ; - Fréquentation des centres de santé intégrée ; -Prise en charge psychologique, médicale et socioéconomique.
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation des études sur les violences de toute sorte faites aux femmes et aux filles	Existence des données, meilleure connaissance du phénomène et prise de mesures.
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation des études sur la prostitution des mineures et cartographie des zones à risque	2006-2007-2008 Meilleure connaissance du phénomène ; - prise en charge socio-économique des filles identifiées
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-Projet de réalisation d'une étude sur les stéréotypes sexistes dans les média ;	-Nomination d'une femme Directrice Générale de la Télévision Nationale ; -Réalisation des émissions relatives aux questions des femmes 2007 ; -Animation des tranches d'informations par les femmes.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La violence à l'égard des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

L'existence d'une Politique Nationale Genre, d'un réseau national de lutte contre les violences sexospécifiques et d'un observatoire des violences faites aux femmes pour un meilleur suivi et évaluation. Les études réalisées ces dernières années ont certes permis la constitution d'une base de données, mais méritent d'être approfondies. Formation des cadres nationaux en genre, l'information et la formation du personnel de l'armée, de la police et de la gendarmerie nationale sur la prise en charge des victimes de violences sexospécifiques. Le financement sur l'égalité homme et femme est assurée par l'Etat et par les Agences du Système des Nations Unies. La participation des hommes et des garçons pour le changement de comportement est assurée.

## Section 6: Les femmes et les conflits armés

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création au sein du gouvernement d'un ministère en charge de l'action humanitaire et des mutilés de guerre dirigé par une femme ;</li> <li>- Existence d'un Haut Commissariat à la réinsertion des Ex combattants dont les actions visent également les femmes et les filles impliquées et affectées par les conflits</li> <li>- Mise en œuvre des programmes conjoints avec les agences du système des Nations visant la prise en charge des personnes réfugiées et déplacées (PNUD, UNICEF, HCR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes et les hommes participent au processus de prévention des conflits mais il faut reconnaître que le rôle des femmes n'est pas toujours mis en exergue ;</li> <li>- Les financements des projets des femmes ;</li> </ul>
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des campagnes de sensibilisation, sur la culture de la paix et de la tolérance ;</li> <li>- Participation active des femmes aux réunions sous régionales et régionales sur la paix ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation progressive de la paix dans le pays ;</li> <li>- Mobilisation des femmes au sein des ONG/associations et confessions religieuses œuvrant pour la paix ;</li> <li>- Implication des femmes au processus</li> </ul>

		-Appui aux ONG et associations œuvrant dans le domaine de la paix	de la conférence internationale sur la région des grands lacs  -Création d'un Centre de Promotion de la Femme en politique
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui <input type="checkbox"/>	- Existence d'un Haut Commissariat à la réinsertion des ex-Combattants ; - Comité de suivi de la Convention pour la paix et la Reconstruction nationale.	-Nomination des femmes dans les structures de médiation..
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Possibilité pour les victimes d'ester en justice.	-Sanctions et répression des auteurs de violence par les autorités policières en cas d'identification.
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Droit d'asile ; - liberté de circulation	Existence des sites de réfugiés depuis 1997.
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Formation et sensibilisation des officiers de l'armée sur les droits fondamentaux des femmes.	Prise de conscience sur le respect des droits fondamentaux des femmes.
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Participation active des femmes à la résolution des conflits.	Implication des femmes aux règlements des conflits armés récurrents : cas du Pool.
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Notre pays est membre de l'U.A.	Les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte depuis 2004.
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Ratification et adhésion aux conventions et mise en œuvre.	Existence des lois portant ratification et adhésion du Congo aux conventions et protocoles.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
--	---------	---------

Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Changement de comportement des hommes et des garçons, renforcement des capacités des femmes pour une conscientisation et une meilleure prise de position face aux conflits armés.

## Section 7: Les femmes et l'économie

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Le Code de travail (loi n°45-75 du 15 mars 1975) ; - la loi n°02-89 du 04/11/89 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ; - la loi n° /96 du 06 mars 1996 sur la sécurité sociale ; assurent une égalité entre l'homme et la femme en matière d'accès à l'emploi, de rémunération, de régime de congé et de régime de retraite.	-Recrutement sans discrimination ; - droit à la pension
Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Article 27 de la Constitution du pays : « Accès de la femme	-Création des entreprises par les femmes ;

		aux activités macro-économiques ».	
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tiennent compte de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Formation des points focaux et des membres du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires et les autres femmes cadres sur la budgétisation selon le genre dans les politiques, plans, projets et programmes de développement ;	Formations en budgétisation selon le genre organisée par le ministère en 2006, 2007.
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie		Non existence des mesures spécifiques au plan national	- Le secteur productif de la femme au niveau de l'économie est à l'étape embryonnaire ; - La production de la femme n'est pas prise en compte dans la comptabilité nationale.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et l'économie", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

L'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Il existe un programme national de sécurité alimentaire, mis en œuvre avec l'appui de la FAO. Avec l'appui des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, le ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement organise les femmes autour des Activités Génératrices de Revenus (AGR) afin qu'elles se prennent en charge et luttent contre la féminisation de la pauvreté. Il existe un système de suivi et évaluation sur les AGR tant à Brazzaville qu'à l'intérieur du pays. Les hommes et les femmes sont encouragés à créer des entreprises sachant que la production des femmes est encore artisanale. Elle est beaucoup plus orientée vers l'informel.

## Section 8: Les femmes et la prise de décisions

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Adoption des mesures incitatives, action de plaider en vue de l'application du quota sur la représentativité des femmes sur les listes des partis politiques.	- Projet de loi portant sur l'égal accès des femmes aux fonctions politiques, électives et administratives ; - Nomination des femmes aux hautes fonctions (Ministres : 5 Femmes sur 33 hommes, Directrices de Cabinet, Directrices générales dans les administrations publiques et privées).
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Projet de l'UNICEF sur la participation des peuples autochtones ; - Journées de réflexion ; - Etude relative à l'insertion des peuples autochtones.	Intégration encore timide des couches autochtones.
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes			

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la prise de décisions*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. *(Cocher la réponse appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Le Centre de Promotion de la Femme en Politique, le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires Section Congo, la loi sur les partis politiques. La Politique Nationale Genre, la Constitution du 20/01/02 dans son article 8

## Section 9: Droits fondamentaux des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes.  
(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-Elaboration et transmission des rapports	Le Congo a pu rattraper son retard en présentant 5 rapports combinés en 2003. Le 6 <sup>e</sup> a été transmis en 2008 et le 7 <sup>e</sup> en voie d'élaboration.
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-Organisation des sessions de formation et d'information en Genre et Droits Humains en partenariat avec le haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	- Tenue des sessions de formation ; - Cadres du Ministère formés.
Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Constitution du 20 janvier 2002  - Politique Nationale Genre;	Adoption de la Politique Nationale Genre (2008)
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui <input type="checkbox"/>	Traduction encore timide de la CEDAW en langue nationale	Vulgarisation à grande échelle
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes		Elaboration des lois relatives aux Protocoles ratifiés par le Congo	Adoption de ces lois par l'Assemblée et promulgation par le Président de la République (2007-2008)

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les droits fondamentaux des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Le ministère chargé des questions du genre, la participation des hommes et des garçons pour le changement des comportements. Le renforcement des capacités par les formations, les séminaires et les ateliers.

## Section 10: Les femmes et les médias

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les médias (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les médias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place du Conseil Supérieur de la Liberté et de la communication.	- Protection des journalistes ; - Liberté de la presse (2006).
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les médias, en particulier	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Formation des journalistes en genre et droits fondamentaux de la personne humaine; Responsabilisation des femmes.	- Réalisation des émissions éducatives  - Nomination d'une femme à la tête de la télévision congolaise
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Article 27 de la Constitution du 20/01/02 : « toute personne a le droit dans le respect de la loi d'entreprendre dans le secteur de son choix. ».	Apparition des chaînes privées de télévision et de radio.
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence du Conseil Supérieur de la Liberté et de la Communication.	Participation des femmes aux débats.
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence des émissions	Les sketches, les spots

entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias		radio- télévisées	publicitaires, la radio rurale.
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et les médias", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Le Conseil Supérieur de la Liberté de la communication assure le suivi et l'évaluation. Les hommes et les garçons participent à coté des femmes, le renforcement des capacités est assuré à travers les formations, les recyclages et les séminaires. Le financement de l'égalité des hommes et des femmes est assuré.

**Section 11: Les femmes et l'environnement**

**a) Mesures prises par le gouvernement**

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles	C'est encore un processus.
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes- femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	-Prise en compte du genre dans les politiques, plans, projets et programmes de l'environnement ; - Protection de la nature et la	L'eau potable est rendue disponible aux femmes dans les zones rurales.

		prévention des pollutions - S'assurer que la dimension genre est prise en compte dans les politiques, programmes, activités de protection de l'environnement...Cf. -Politique Nationale Genre (page 25)	
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Dans les projets, programmes, subventions de l'Etat	-Amélioration progressive des conditions de vie des femmes; -Prise en charge des femmes.
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Oui <input type="checkbox"/>	Contenue dans les cahiers de charge de coopération Congo FIDA, FAO et le PSSA.	Existence des projets comme le PRODER, PSSA et la réouverture des projets des pistes agricoles.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes –femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Les formations se font à grande échelle pour revitaliser et redynamiser le secteur agricole et protéger les Ecosystèmes forestiers. Existence d'une politique de protection de l'environnement. Réalisation de Programmes d'accès aux NTIC pour les femmes L'égalité du genre est assurée par les financements et la sécurité alimentaire.

**Section 12: La petite fille**

**a) Mesures prises par le gouvernement**

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La loi n° 073/84 du 17/10/1984 portant Code la famille est toujours en vigueur et ne fait aucune discrimination entre les filles et les garçons en matière d'héritage.	Partage équitable de l'héritage 1984.
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- La Constitution du 20/01/02 ; - le code de la famille (1984) ; - la loi Portela de 1966	- Disparition progressive des mariages forcés.  - Réactualisation en cours.
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Le Gouvernement par l'entremise du Ministère de la Santé.	-Forum sur la drépanocytose 2005 ; - Journée de lutte contre la drépanocytose ; - Exigence d'un test avant le mariage.
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- réforme du système éducatif pour bannir les stéréotypes sexistes	-Développement d'un système d'information sur la situation des filles et des garçons dans le système scolaire ; - Renforcement des capacités en genre du personnel et des planificateurs du secteur éducatif ; - Intégration du genre dans les curricula de formations.
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Révision des stéréotypes contenus dans des manuels scolaires (primaire et secondaire)	Réécriture des manuels scolaires.
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui <input type="checkbox"/>	Les lois de la République garantissent les mêmes chances à tous les enfants.	Pas de discriminations en matière de traitement des jeunes filles

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

**b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents**

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

**Ratification**

Oui

**Intégration**

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Collaboration avec l'UNICEF dans la mise en œuvre de la convention. La Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée en 1989. Application des normes issues de la convention par le Congo.

**TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements**

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

### **Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Ratification des Conventions relatives aux droits des femmes et de la jeune fille ;
2. Implication des Gouvernements sur la question du genre ;
3. Création d'un ministère en charge de question de genre ;
4. Elaboration et adoption de la Politique Nationale Genre.

### **Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Améliorer la productivité des femmes pour un accroissement de leurs revenus ;
2. Améliorer l'accès aux services d'appui à la production ;
3. Promouvoir la participation équitable à la gestion du pouvoir, le respect des droits et la suppression des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles;
4. Améliorer l'accès aux services sociaux

### **Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Appropriation des 12 domaines critiques d'interventions ;
2. Définition des grandes orientations pour un développement durable ;
3. Elaboration et adoption d'une Politique nationale assortie de son plan d'action ;
4. Réactualisation de certains textes protégeant les droits des femmes ; révision des lois revalorisant les statuts socioculturel, économique et politique de la femme et la jeune fille.